

REGLEMENT DU CONCOURS « Palette artistique »

La société Europol.net - Cidox SA (6, rue des fours à chaux, 49100 Angers), ayant constaté que l'iconographie en rapport avec les palettes de manutention est loin d'être à la hauteur de l'importance de l'usage de la palette dans le monde industriel, a décidé de lancer un concours d'images fixes pour créer une banque d'images électroniques sur le thème des palettes de manutention.

En effet, on fabrique 60 millions de palettes en France et environ 300 millions de palettes en Europe. On en charge 600 millions en France et près de 3 milliards en Europe. La palette donc est devenu un élément indispensable à la vie industrielle.

Cette banque de données, qui restera par la suite accessible, permettra à toute personne désireuse d'illustrer un document quelconque d'utiliser les représentations proposées sous réserve d'en citer l'auteur et l'origine (exemple: Monsieur Palette, source: Europol.net). L'objet de ce concours est d'alimenter en images de qualité cette base de données tout en réalisant la promotion de leurs auteurs.

ARTICLE 1

- 1/ Par représentation électronique, on entend tout support fixe tel que: photographie, sculpture, schéma, dessin, peinture, etc... mis sous format .jpg ne dépassant pas 300 K.
- 2/ Chaque représentation devra être une oeuvre originale. Aucun plagiat ne pourrait être toléré.
- 3/ En cas de non respect de ce principe, Cidox SA ne saurait être tenu pour responsable de la publication d'une représentation déjà existante.

ARTICLE 2

- 1/ Le Jury du Prix est composé des membres de la société Cidox SA et de personnes compétentes dans le domaine des arts graphiques.
- 2/ Le jury délibère à huis clos.
- 3/ Il se réunira courant Décembre 2005 à Angers.

ARTICLE 3

Proclamation des résultats

- 1/ Les résultats sont proclamés par le jury le jour-même de sa réunion.
- 2/ Le jury statue souverainement. Ses décisions sont sans appel.
- 3/ Les lauréats sont informés personnellement du résultat par un membre du jury ou par Cidox SA.

ARTICLE 4

Prix

Le lauréat du concours recevra un prix d'un montant minimum de deux cents euros en chèque, offert par la société Cidox SA. Le jury ne peut doter qu'un seul prix. Il dispose de la possibilité d'accorder des mentions et/ou de sélectionner d'autres candidats dont il aurait particulièrement remarqué le travail.

Cette somme pourra être augmentée par l'apport de sommes offertes par tout entreprise, organisme ou personne privée souhaitant participer à ce concours dans le cadre d'un partenariat régi par les conditions en annexe. Ces sponsors seront alors cités au fur et à mesure de leur participation et pourront attribuer un prix particulier portant leur nom.

ARTICLE 5

Candidatures

1/ Le concours est ouvert à tout candidat quel qu'il soit.

Il doit envoyer ses images, limitées à cinq travaux, dans un format .jpg ne dépassant pas 300 K, soit par mail à l'adresse photopal@europal.net, soit par courrier en gravant les représentations sur un CD Rom (pour les travaux dépassant 300 ko), ou sur support papier.

Des représentations plus lourdes en vue de reproduction imprimées peuvent être rajoutées mais le jury, pour ne pas défavoriser les non professionnels, jugera sur les fichiers inférieurs à 300 K.

2/ Pour être retenues, les représentations devront soit représenter des palettes, soit avoir un rapport direct avec les palettes de manutention ou de stockage.

3/ Chaque représentation devra comporter une fiche précisant le nom de l'auteur, la date et le lieu de la prise de la représentation, éventuellement une légende explicative comportant au maximum 150 caractères, en précisant un email valide afin qu'il puisse être contacté.

4/ Cidox SA se réserve le droit de refuser toute représentation qu'il jugerait inconvenante ou de qualité technique insuffisante, sans avoir à s'en justifier.

ARTICLE 6

Dépôt

Les candidatures pourront être déposées par les candidats eux-mêmes ou par un tiers dûment mandaté à Europal.net - Cidox SA, 6 rue des Fours à Chaux, 49100 Angers.

Aucun dépôt de dossier ne sera accepté après le 5 Décembre 2005

ARTICLE 7

Utilisation des représentations

1/ Les « représentations » expédiées au site Europal.net dans le cadre du concours restent la propriété de leurs auteurs. Cependant ceux-ci acceptent que ces « représentations » restent dans la banque de données des « représentations » de palettes du site Europal.net, et qu'elles puissent être utilisées librement par toute personne le désirant.

2/ Il sera précisé sur le site Europal.net que les « représentations » ne pourront être utilisées qu'en précisant le nom de l'auteur et leur origine Europal.net.

3/ Si, malgré cet avertissement, une tierce personne ne respectait pas ce règlement, Europal.net – Cidox SA ne saurait en aucun cas en être tenu pour responsable. Elle laisse cependant l'auteur libre d'entamer les démarches à l'encontre de cette tierce personne.

ARTICLE 8

Sponsoring

1/ Les sociétés, organismes ou particuliers désirant s'associer à cette opération devront apporter une contribution qui sera répartie de la manière suivante :

1/3 de la somme ira grossir le prix du concours délivré par le jury

1/3 de la somme sera conservé par Cidox SA pour ses frais d'administration

1/3 de la somme sera le montant du prix attribué par le sponsor à un participant du concours sur les critères définis par le sponsor lui-même.

Les noms des sponsors seront cités avec le montant de leur prix et éventuellement leurs critères spécifiques pour l'octroi de leur prix ainsi que l'attributaire du prix.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

Tél : Fax :

Adresse email :

déclare avoir pris connaissance du règlement du concours organisé par Cidox SA avec lequel je suis d'accord.

J'ai pris note que mes oeuvres resteront exposées en permanence sur le site Europal.net ou Planetpal.net et resteront libres de droit de reproduction. Les personnes utilisant ces images seront averties qu'elles doivent mentionner l'auteur mais en aucun cas je ne pourrais tenir la sté Cidox SA pour responsable si cela n'était pas fait

fait à : Le

Signature :

SPONSORS

La société :

Adresse :

Tél :

Fax :

Email :

déclare avoir pris connaissance du règlement du concours organisé par Cidox SA, et affecte à celui-ci la somme de euros, sachant que conformément au règlement :

1/3 de la somme sera affecté au prix distribué

1/3 de la somme sera conservé par Cidox SA pour ses frais d'administration

1/3 de la somme fera l'objet du prix de notre société à l'artiste qui sera désigné par Mr/Mme (représentant de la société) : avant le 15 décembre.

La somme globale fait l'objet d'un versement par chèque ci-joint.